

PROCES-VERBAL
DE LA VINGT ET UNIEME SEANCE DU COMITE DES GOUVERNEURS
DES BANQUES CENTRALES DES ETATS MEMBRES
DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE
TENUE A BALE LE LUNDI 13 NOVEMBRE 1967 A 14 h

Sont présents: le Gouverneur de la Banque Nationale de Belgique et Président du Comité, M. Ansiaux, accompagné par M. de Strycker; le Président de la Deutsche Bundesbank, M. Blessing, accompagné par M. Tüngeler; le Gouverneur de la Banque de France, M. Brunet, accompagné par M. Clappier; le Gouverneur de la Banca d'Italia, M. Carli, accompagné par M. Baffi; le Président de la Nederlandsche Bank, M. Zijlstra, accompagné par M. van den Bosch; assistant, en outre, le Vice-Président de la Commission des Communautés Européennes, M. Barre, accompagné par M. Mosca, ainsi que le Président du Comité Monétaire de la C.E.E., M. van Lennep, et le Président du Comité des Suppléants des Ministres des Finances du Groupe des Dix, M. Ossola (ce dernier après l'accord exprès du Comité). Le Secrétaire Général du Comité, M. d'Aroma, et son adjoint, M. Bascoul, sont aussi présents.

Le Président Ansiaux ouvre la séance en exprimant le plaisir qu'il a d'accueillir M. van Lennep et en déclarant qu'il est souhaitable de maintenir une collaboration étroite entre la Commission des Communautés Européennes, le Comité Monétaire et le Comité des Gouverneurs.

1. Approbation du procès-verbal de la vingtième séance

Le Président invite le Secrétaire Général du Comité à donner lecture du procès-verbal de la vingtième séance. Le document est approuvé à l'unanimité.

A la suite des exemples récents de publication par la presse de chiffres ou de mesures confidentiels discutés par les Gouverneurs au cours des réunions à la B.R.I., M. Ansiaux attire l'attention du Comité sur la nécessité d'une grande discrétion.

∴ Examen du rapport préliminaire des experts chargés de poursuivre les travaux du Comité dans le domaine des mouvements de capitaux à court terme

M. Ansiaux déclare qu'il y a lieu d'être satisfait du travail accompli par les experts sous la direction de M. Rainoni, et qu'il désire se limiter pour l'instant aux considérations générales suivantes:

- il est regrettable que le rapport ne soit pas un document global et comporte, dans une note annexe, un point de vue minoritaire;

- malgré cette divergence qui semble concerner moins les objectifs du Marché Commun que les moyens à utiliser pour les atteindre, des propositions sont faites, que les Gouverneurs doivent examiner sérieusement en vue de déterminer celles qu'ils veulent ou peuvent retenir;

- l'examen du rapport au sein du Comité pourrait être utilement reporté à la prochaine réunion, et les Gouverneurs pourraient également décider de demander aux experts de poursuivre leurs travaux pour l'amélioration des statistiques, qui est préconisé dans le rapport.

Le Comité exprime son accord sur ces deux propositions du Président, de report des discussions et de nouvelles réunions des experts.

M. van Lennep tient tout d'abord à remercier les Gouverneurs pour leur accueil. En ce qui concerne le rapport des experts, il espère qu'à un certain moment, un contact pourra

s'établir avec le Comité Monétaire et il s'interroge sur la procédure qui pourrait être envisagée à ce sujet pour la coopération entre les deux Comités (c'est-à-dire, le Comité des Gouverneurs et le Comité Monétaire) et la Commission.

M. Ansiaux fait remarquer que les Gouverneurs sont des praticiens et que les mouvements de capitaux à court terme résultent en grande partie de l'action des banques centrales. Les problèmes soulevés par ces mouvements ont été abordés d'une manière pragmatique et pratique en vue particulièrement de déterminer les moyens possibles pour supprimer ou assouplir les restrictions de change. M. Ansiaux ajoute, en réponse aux préoccupations de M. van Lennep, qu'il pense que lors d'une prochaine séance les Gouverneurs pourraient se mettre d'accord sur les mesures à prendre. Ces mesures pourraient être consignées dans un document qui serait transmis pour avis au Comité Monétaire.

.. Coordination entre les banques centrales de la C.E.E. à propos des accords de swap conclus avec les Etats-Unis

En se référant à un tableau qui résume la situation des accords de swap conclus entre les banques centrales de la C.E.E. et la Banque de Réserve Fédérale de New York, M. Ansiaux indique que deux questions se posent pour les prochains renouvellements de décembre 1967:

- d'une part, pour quelles échéances et pour quelles durées les Gouverneurs seront-ils disposés à renouveler les accords?

- d'autre part, pour quels montants, égaux, supérieurs ou inférieurs aux chiffres actuels, les accords seront-ils renouvelés?

Une discussion générale s'engage et les Gouverneurs décident de renouveler en décembre 1967 les accords de swap

sans changer les montants actuels et en uniformisant à 12 mois la durée des accords, sauf la Banque de France qui conserve la périodicité de 3 mois.

M. Ansiaux signale toutefois que le montant de l'arrangement de swap de la Banque Nationale de Belgique pourrait être modifié prochainement du fait que, sur le chiffre actuel de 150 millions de dollars, 60 millions seraient dégagés pour acheter des Bons Roosa destinés à constituer une provision en devises pour le règlement de dettes extérieures à long terme de l'Etat belge.

7. Problèmes liés à la situation de la livre sterling

M. Ansiaux rappelle brièvement les décisions qui ont été prises le dimanche 12 novembre 1967, par les Gouverneurs réunis à la B.R.I., et le lundi 13 novembre, par le Conseil d'administration de cet organisme. Ces décisions concernent un prêt de 250 millions de dollars octroyé par la B.R.I. au Gouvernement du Royaume-Uni pour lui permettre de faire face à l'échéance de début décembre envers le Fonds Monétaire International.

M. Ansiaux rappelle également que les banques centrales apportent le concours de trésorerie nécessaire à cette opération, et que la contribution de la C.E.E. a été répartie entre les cinq banques centrales conformément à la clé adoptée par le Comité et dont les derniers chiffres sont ceux de fin septembre 1967. Il ajoute que MM. Barre et van Lennep ont été informés, respectivement par lui-même et par M. Zijlstra, des discussions qui ont eu lieu durant le week-end à propos du Royaume-Uni.

8. Analyse de la dix-septième série de documents de travail (données statistiques et sommaire des événements et des mesures adoptées dans la Communauté)

Les Gouverneurs fournissent quelques indications complémentaires sur la situation de leur pays.

M. Blessing indique que l'activité économique s'améliore en Allemagne et qu'il est permis d'être plus optimiste qu'il y a deux ou trois mois. En matière d'investissements, la situation n'est certainement pas encore très satisfaisante mais, à la suite de la réduction des coûts de revient, les bénéfices commencent à augmenter et cette évolution devrait concourir à la reprise de l'expansion.

M. Ansiaux signale qu'en Belgique, la diminution, à deux reprises, du taux d'escompte, qui a été facilitée par le léger excédent de la balance des paiements, vise à contribuer à créer les conditions d'une reprise de l'expansion économique.

En ce qui concerne la France, M. Brunet note que l'activité économique reste assez médiocre et que la légère amélioration qui a été constatée depuis l'été dernier ne s'est pas accentuée.

M. Carli indique à propos de l'Italie que la politique des autorités monétaires vise à maintenir la stabilité des taux sur le marché des valeurs mobilières et à régler la liquidité bancaire de telle sorte que les crédits puissent augmenter selon les besoins de l'expansion économique mais sans qu'il en résulte une trop large autonomie pour les banques. Le contrôle de la liquidité de ces dernières est justifié notamment par le danger résultant de la grande différence qui existe entre les dépenses publiques engagées ou approuvées et les paiements effectifs. Répondant à des questions de MM. Barre et Brunet, M. Carli précise, d'une part, qu'il ne devrait pas y avoir en 1968 de ralentissement de l'expansion de l'économie italienne; d'autre part, qu'en Italie, les taux d'intérêt indicatifs sont ceux des valeurs mobilières, étant donné que, malgré des essais récents, il n'existe pas encore de marché monétaire organisé et que les taux des comptes interbancaires sont en principe égaux au taux d'escompte et donc ne varient pas.

M. Zijlstra fait part d'une légère crainte que des tendances inflationnistes réapparaissent aux Pays-Bas au cours du deuxième semestre de 1968.

A la suite d'une remarque de M. Ansiaux sur l'évolution satisfaisante des exportations néerlandaises et sur les demandes qui sont actuellement exprimées en Belgique pour que la Banque Nationale accepte à des taux inférieurs les effets d'exportation à moyen terme, M. Zijlstra indique que les mesures prises aux Pays-Bas en 1967 pour promouvoir les exportations n'ont eu qu'une influence limitée sur ces dernières. M. Brunet considère que l'application de taux d'escompte différents est une mauvaise méthode. Ainsi, par exemple, en France, l'escompte des effets mobilisant des créances sur l'étranger à court et à moyen terme se fait au taux inférieur de 3% et sans plafond, ce qui rend moins efficace l'action de la banque centrale sur les banques commerciales.

5. Autres questions relevant de la compétence du Comité

A. Coordination de l'action des banques centrales de la C.E.E. en matière de taux d'intérêt

M. Ansiaux estime qu'une telle coordination mérite d'être étudiée étant donné la situation actuelle et les perspectives assez pessimistes concernant les taux d'intérêt à l'intérieur de la Communauté et dans les autres pays. Il pense qu'il serait utile d'aboutir à une opinion sur l'action à entreprendre en commun en vue d'obtenir un certain équilibre des taux entre les Six et de contribuer à rétablir ou à maintenir l'équilibre monétaire international, ce qui pose la question de la perte éventuelle de quelques réserves par les Six et de leur attitude à l'égard des Etats-Unis.

Dans cette optique, M. Ansiaux considère qu'il faudrait attacher moins d'importance à une analyse des structures

des taux d'intérêt qu'à une étude de la politique des banques centrales dans ce domaine. Cette étude pourrait préciser les éléments dont les autorités monétaires devraient tenir compte dans leur action sur les taux, ainsi que les possibilités d'harmonisation à l'intérieur de la C.E.E.

Une discussion générale s'engage à la suite de cette suggestion du Président.

M. Carli juge la proposition très intéressante et il indique que le Comité des Gouverneurs pourrait ainsi contribuer à l'étude d'un problème que le Groupe de Travail No 3 de l'O.C.D.E. a mis à son ordre du jour. Il ajoute qu'il a suggéré à M. Rainoni que les experts réunis à la B.R.I. les 13 et 14 novembre 1967 continuent des travaux sur la structure des taux car les connaissances dans ce domaine sont très insuffisantes.

M. Zijlstra soutient la proposition du Président, ainsi que M. Blessing qui exprime toutefois ses doutes sur les possibilités d'action, compte tenu de la tendance internationale des taux et de l'influence américaine.

M. Brunet estime également utile d'engager des études sur la question des taux, études à la fois de technique et de politique monétaires et qui devront être coordonnées avec celles qui sont envisagées par la Commission.

M. van Lennep confirme que le problème des taux d'intérêt sera discuté par le Groupe de Travail No 3 de l'O.C.D.E. et qu'il entrera également dans les préoccupations du Comité Monétaire de la C.E.E.

M. Barre souligne que les taux d'intérêt représentent une question importante et que, si les Gouverneurs veulent préparer dans ce domaine une position concertée et coordonnée, ils doivent réfléchir ensemble sur la base d'études appropriées. M. Barre ajoute qu'il appuie donc la proposition de M. Ansiaux d'une étude des taux, proposition qui devrait être précisée sous la forme de l'établissement d'un mandat à confier aux experts.

n. Note des services de la Commission sur les répercussions de la crise du Moyen-Orient sur les balances de paiements des pays occidentaux en 1967

M. Ansiaux indique que cette note représente une mise à jour de celle qui avait été établie pour la réunion du Comité des Gouverneurs de septembre dernier. Les nouvelles estimations font ressortir une augmentation considérable de la charge supplémentaire pour les comptes courants du Royaume-Uni, charge qui s'élèverait à environ 250 millions de dollars au lieu de 130 millions d'après les premiers calculs.

o. Date et lieu de la prochaine séance

M. Ansiaux précise que la prochaine réunion aura lieu à Bâle, le lundi 11 décembre 1967 à 14 heures, et qu'au nom du Comité il invite M. van Lennep à y participer.

Le Président

Ansiaux

Le Secrétaire Général

R. P. -